

QUESTIONNAIRE À CHOIX MULTIPLE

MERCREDI 9 OCTOBRE 2019

INDICATIONS DE CORRECTION

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Épreuve écrite qui consiste en la réponse à vingt questions à choix multiple portant sur des situations concrètes habituellement rencontrées par les membres du cadre d'emplois dans l'exercice de leurs fonctions.

(durée : 45 minutes - Coefficient 1)

CONSIGNES : À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

Vérifiez avant de commencer que votre sujet comprend 7 pages, y compris celle-ci.

Il ne vous sera remis qu'un seul exemplaire du questionnaire.

Les réponses à ce QCM seront corrigées par lecture optique

Respecter les consignes suivantes :

- SEUL L'USAGE D'UN STYLO À BILLE À ENCRE NOIRE OU BLEUE EST AUTORISÉ. L'utilisation d'une autre couleur, pour composer ou surligner, de même que l'utilisation d'un surligneur sera considérée comme un signe distinctif.
- Faites des tirets nets dans les cases en regard des lettres choisies (A, B, C, D, E)
- Ne raturez pas. En cas de changements de réponses, utilisez la 2nde ligne (R). Dans ce cas, seulement cette deuxième ligne de réponses sera prise en compte.
- Les feuilles de brouillon ne doivent pas être jointes au questionnaire et ne seront pas corrigées.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.
- Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires de ce concours est éliminé.

Chaque question comporte une ou plusieurs réponse(s) exacte(s) :

Si toutes les réponses exactes sont cochées, sans aucune réponse inexacte cochée : **1 point**

Si au moins une des réponses cochées est fautive : **0 point**

Absence de réponse : - **1 point**

ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS

1- À la rentrée 2019, l'âge de l'instruction obligatoire est abaissée à 3 ans

- Cette mesure ne sera applicable que si l'enfant ne porte plus de couche
- L'assiduité sera obligatoire comme à l'école élémentaire
- Cette mesure affirme le rôle fondamental de l'école maternelle
- Cette mesure reconnaît l'importance des missions assurées par les personnels (professeurs des écoles et ATSEM)
- les parents ne peuvent plus choisir le mode d'instruction (public, privé, à la maison)

2- Le langage est primordial pour la bonne réussite des enfants

- Le rôle de l'ATSEM est mentionné dans les programmes officiels de l'Éducation Nationale
- Le langage doit être précis et adapté aux jeunes enfants
- La lecture d'histoires favorise l'enrichissement du lexique
- Le langage écrit est plus facile à comprendre que le langage oral

3- Un enfant porteur de handicap sensoriel peut concerner

- la trisomie 21
- la cécité
- la surdit 
- la myopathie

4- Lors d'une alerte PPMS de type nuage toxique, quelle attitude doit adopter un ATSEM ?

- l'ATSEM doit s'occuper uniquement du groupe d' l ves sous sa responsabilit  lors de l'alerte
- l'ATSEM doit appliquer le plan de mise en s ret  pr vu par l' quipe d' cole et se confiner dans les locaux
- l'ATSEM doit  vacuer les lieux avec les  l ves et rejoindre le point de rassemblement   l'ext rieur des b timents, le plus rapidement possible
- pendant l'alerte, sur ordre des services de secours transmis par le directeur, l'ATSEM peut  tre amen    encadrer l' vacuation de l' cole jusqu'  un lieu s curis 
- l'ATSEM doit surveiller les enfants pendant que le directeur et les enseignants contactent les familles afin qu'elles viennent chercher leur enfant

5- quelles sont les conduites   tenir en cas d'alerte incendie dans une  cole ?

- verrouiller les portes et les fen tres puis poser un linge humide au pied de la porte
- faire  vacuer les  l ves le plus rapidement possible en suivant le cheminement pr vu pour aller rejoindre le point de rassemblement
- lors de l' vacuation, v rifier avec l'enseignant que tous les  l ves sont pr sents   l'aide du cahier d'appel
- les consignes concernant une alerte incendie sont toujours les m mes, quel que soit le moment de la journ e
- en cas d'alerte pendant la sieste, les  l ves doivent  tre habill s rapidement pour rejoindre le point de rassemblement

6- Un élève à besoins particuliers est présent dans la classe d'une école maternelle. Son projet personnel de scolarisation prévoit une aide humaine (AESH) pour une durée de 12 heures par semaine. En l'absence de celle-ci, l'ATSEM...

- peut apporter une assistance à l'enfant concerné
- ne doit pas s'occuper exclusivement de cet enfant, ce n'est pas son rôle
- peut faciliter les relations avec les autres élèves en ayant une attention particulière envers cet élève
- peut rendre compte à la famille de ses observations au sujet de l'enfant
- peut rendre compte au professeur des écoles de ses observations au sujet de l'enfant

7- En classe, l'enseignant(e) souhaite vous confier un atelier de mathématique qui s'appuie sur un jeu. Selon vous, quelles consignes doivent vous être communiquées ?

- l'enseignant(e) doit vous expliquer la règle du jeu, vous montrer le matériel et vous indiquer quel espace occuper et avec quels élèves
- l'enseignant(e) n'a pas besoin de vous donner de consignes car vous connaissez le jeu et le matériel
- l'enseignant(e) doit vous expliquer les objectifs d'apprentissage visés et vous préciser quelques points d'attention didactiques
- l'enseignant(e) peut vous demander d'observer certaines procédures d'élèves puis de lui transmettre vos observations
- l'enseignant(e) ne doit pas vous confier ce type d'atelier car il seul responsable des apprentissages fondamentaux

MISE EN ÉTAT DES LOCAUX

8- Quelle technique professionnelle faut-il préconiser pour diminuer la multiplication microbienne ?

- le nettoyage avec l'aspirateur
- le balayage quotidien
- le balayage humide
- le lavage à l'eau
- la désinfection

9- Quel matériel peut être utilisé par l'ATSEM

- un escabeau de trois marches
- une petite échelle
- un chariot de lavage
- un nettoyeur haute pression
- des chaussures de sécurité

10- Par mesure d'hygiène et pour limiter la propagation des microbes et des bactéries dans une école, il convient :

- d'aérer la pièce régulièrement, excepté lorsque le chauffage est allumé
- de se laver les mains régulièrement
- de nettoyer et désinfecter régulièrement le matériel et les jeux
- de laver les sols au moins une fois par semaine
- d'aérer la pièce et de laver les sols quotidiennement

PARTICIPATION À LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE ET RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTENAIRES

11- De récentes directives ministérielles soulignent l'importance de la cohérence éducative entre les enseignants de maternelle et les ATSEM. Selon vous, quels sont les enjeux liés à cette cohérence ?

- en cas d'absence de l'enseignant(e), l'ATSEM doit être en mesure de le/la remplacer
- l'apprentissage du langage se faisant dans des situations concrètes d'échanges, la qualité et la cohérence langagières des adultes en présence des élèves sont essentielles
- le temps de présence des élèves dans les locaux de l'école dépasse fréquemment les horaires scolaires. La cohérence des règles de vie entre les différents moments de la journée doit être assurée par des adultes référents que sont les ATSEM
- pour les jeunes élèves de la maternelle, l'ATSEM est un référent psycho-affectif
- dans ses missions d'encadrement de groupe d'élèves au sein de la classe, l'ATSEM doit être complètement autonome

12- À la fin des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), vous assurez le retour des élèves auprès de leur famille. Un parent qui n'est jamais disponible aux horaires scolaires vous interroge sur la scolarité de son enfant. Comment réagissez-vous ?

- vous refusez de répondre, vous n'êtes pas l'enseignant(e)
- vous invitez le parent à prendre rendez-vous avec l'enseignant(e)
- vous répondez devant la porte de la classe et devant les autres parents, à votre niveau, en vous appuyant sur ce que vous connaissez de l'élève
- vous invitez le parent à patienter le temps que les élèves soient sortis, puis lui donnez quelques informations d'ordre éducatif correspondant au temps où vous en êtes responsable.

13- À la fin des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), lors de la sortie des élèves, à qui peuvent être confiés les enfants ?

- seulement aux parents de l'enfant, si ceux-ci ne sont pas déchus de leurs droits parentaux
- lorsque les parents sont séparés, en fonction des indications données par la personne qui a inscrit l'enfant à l'école
- lorsque les parents sont séparés, en fonction des indications transmises par le directeur de l'école au regard des éléments portés à sa connaissance (jugement...)
- à toute personne majeure spécifiquement nommée par les parents
- à toute personne spécifiquement nommée par les parents

14- Un ATSEM est affecté à une classe de Toute petite Section/Petite Section. En désaccord avec les choix d'organisation de l'enseignant(e), la communication s'avère difficile et les relations de travail sont tendues. L'ATSEM...

- prévient le directeur de la situation
- en parle avec des parents de confiance
- prévient le responsable du service éducation de la commune
- peut refuser de travailler avec ce professeur des écoles
- peut demander à changer de binôme l'année suivante

15- Selon le Code de l'Éducation, les ATSEM appartiennent à la communauté éducative. À ce titre, l'ATSEM peut :

- être associé aux réflexions sur le projet d'école
- assister aux réunions du conseil d'école avec voix consultative pour les sujets qui le concernent
- participer de droit aux conseils des maîtres pour donner son avis sur les choix pédagogiques de l'équipe
- participer à une équipe éducative sur invitation du directeur
- participer au comité de pilotage du PEDT (projet éducatif de territoire) sur invitation du maire de la commune

16- Dans une école maternelle, il y a obligatoirement

- autant d'ATSEM que de classes
- un ATSEM affecté à temps plein par classe
- un nombre d'ATSEM déterminé par le conseil municipal
- un nombre d'ATSEM plus important lorsque l'école accueille des Toutes Petites Sections (TPS)
- au moins un ATSEM par école

17- En cas de grève des enseignants dans une école, la municipalité doit mettre en place le service minimum d'accueil (SMA) s'il y a plus de 25% d'enseignants grévistes.

- les ATSEM peuvent être mobilisés pour le SMA
- lorsque l'enseignant de la classe de référence de l'ATSEM est en grève, l'ATSEM peut refuser de participer au SMA
- le directeur de l'école est responsable des élèves accueillis dans le cadre du SMA
- la municipalité est responsable de l'organisation du SMA et peut, pour ce faire, utiliser les locaux et le matériel de l'école
- dans le cadre du SMA, l'ATSEM peut remplacer l'enseignant et assurer la classe

LA SURVEILLANCE DES TRÈS JEUNES ENFANTS À LA CANTINE

18- Le repas de midi pris au restaurant scolaire est...

- un temps éducatif
- un temps de détente
- un moment récréatif pour les enfants
- un moment de sensibilisation au goût
- un moment redouté par les enfants qui doivent manger de tout

19- Au restaurant scolaire un enfant joue avec la nourriture

- vous l'isolez seul à une table
- vous lui expliquez qu'il ne faut pas gâcher la nourriture
- vous le punissez
- vous intervenez avec bienveillance et fermeté

20- Dans le restaurant scolaire dans lequel vous travaillez, certains élèves ont des PAI. En tant qu'ATSEM :

- vous devez être informé(e) des PAI concernant les élèves de toutes les classes
- vous devez être informé(e) seulement des PAI concernant les élèves de votre classe de rattachement
- vous pouvez être amené(e) à administrer un médicament
- vous pouvez être amené(e) à réaliser une dextro pour un enfant diabétique

vous ne pouvez pas administrer de médicament. C'est l'enseignant qui est responsable de ça